**2024 DCPA 13** Restructuration partielle du bâtiment Carnot-9-15, boulevard Carnot, 75012 Paris 12<sup>e</sup> arrondissement – Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020-DDCT-17 du 3 juillet 2020 par laquelle Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics au sens des articles L.1110-1 et L.1111-1 du Code de la commande publique, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision relative à une modification de contrat lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'avis émis par le Conseil du  $12^{\text{ème}}$  arrondissement en sa séance du .....;

Sur le rapport présenté par Monsieur Thomas CHEVANDIER au nom de la  $5^{\text{\tiny eme}}$  Commission.

## Délibère

- Article 1 La réalisation de l'opération portant sur la restructuration partielle du bâtiment Carnot situé au 9-15 Boulevard Carnot à Paris (12°) est approuvée.
- Article 2 Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter tout financement extérieur auprès de tout organisme financeur pour la réalisation de ce projet.
- Article 3 La dépense correspondante, d'un montant total estimé à 7 150 000 €, sera imputée aux chapitres fonctionnels du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2024 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.